NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 26 novembre 2019 – 19H30
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames COTTAREL Nicole - GUILLAUD Isabelle - JULIEN Anne-Marie – LAUDE Catherine - PERRIER Lysiane SCHWARTZ Martine – TAVEL Claudine.
Messieurs CHARPINE François – GAUTIER François - GROS Gilles- LOPEZ François – PLOUZEAU Alain.

Excusés : Messieurs DAMIAN-TISSOT Patrick (pouvoir à Denis GUILLERMARD) - MILLION Robert (pouvoir à Catherine LAUDE) - DIEZ Stéphane (pouvoir à Martine SCHWARTZ) – Mesdames PUGNOT Marie (pouvoir à Claudine TAVEL) - GERFAUD-VALENTIN Mireille.

Absente : Madame GUILLOT Véronique.

Secrétaire de séance : GAUTIER François

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2019
  Avis du Conseil Municipal : Approuvé à la majorité

- Compte-rendu des commissions :
  - Urbanisme : *Mise en ligne du PLU sur le site de la commune début décembre. Démarrage de l'enquête publique dans le courant du mois de janvier.*
  - Travaux : *Les travaux de la place du Bourniau devraient démarrer mi-mars, ils devraient fortement perturber la circulation durant 6 mois. L'éclairage dans le bourg sera éteint de minuit à 6 heures, pour économie d'énergie.*
  - Culture & Communication : *Les bulletins municipaux ont été imprimés hier, ils seront dans les boites aux lettres à partir du 4/12. Le spectacle organisé par Savoie Biblio le weekend dernier suivi d'un débat a réuni 80 personnes. Pièce de théâtre organisée par le don du sang salle polyvalente en même temps que dans l'église se tenait le spectacle pour Keur d'Afrique. Le marché Alsacien organisé par le comité des fêtes aura lieu le weekend prochain.*
  - Associations : *Le repas des ainés se déroulera le 25 janvier salle polyvalente, l'animation sera assurée par Jacques Pichaud. Les propositions du traiteur et l'organisation seront étudiés par la commission sociale lundi prochain.*
  - Commerce & Artisanat : *L'ECAN est partenaire de la fête des lumières le 06/12.Inauguration ce jour-là de l'artelier dans l'ancien local Univers Presse. Marché artisanal salle polyvalente organisé par l'artelier le 08/12.*

I FINANCES

I.1 Information sur le prêt contracté auprès du Crédit Mutuel

Comme annoncé dans la séance du 28 octobre 2019, Monsieur le Maire informe qu'un prêt de 120 000 € pour financer les travaux d'investissements 2019 (jardin public pédagogique, toiture musée du lac, toiture bâtiment de la Fatta) a été contracté auprès du Crédit Mutuel Savoie – Mont Blanc avec les caractéristiques suivantes :

- Durée du prêt : 12 ans
- Taux : 0.86 %
- Echéances : trimestrielles constantes en capital et intérêts
- Montant de l'échéance : 2 633.90 €
- Frais de dossier : 150 €

Il rappelle que cet emprunt avait été inscrit au vote du budget 2019, pour la somme de 214 000 €.

I.2 DM – comptabilité M14

- DM 1

Augmentation crédit DEPENSES Fonctionnement compte 6411 – charges de personnel - : 5 000 €

Diminution crédit DEPENSES Fonctionnement comptes 615221 – entretien bâtiments – et 673 – titres annulés sur exercice antérieur - : 5 000 €

Simple mouvement de crédits ; l'enveloppe budgétaire globale de la section de fonctionnement reste celle définie par le vote du budget 2019.

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

- DM 2

Opération d'ordre pour intégration de frais d'études (ancien PLU) dans l'actif de la Commune.
>> augmentation de crédits Dépenses et Recettes Investissement à hauteur de 10 269.20 €

Ecritures comptables sans impact sur le budget.

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

II URBANISME

II.1 D.I.A.

Maître ROUHETTE	Pommerey	non bâti
Maitre ROISSARD	Chemin des Giffards	bâti
Maître DEVRED	Chemin du Janjoux	bâti

Avis du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil décide de pas préempter.

II.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

PARMENTELOT Dominique	Route du Gojat	extension et modification d'une maison existante

CU

Maître ROISSARD	Chemin des Giffards	CU d'information
Maître ROUHETTE	Monthieux Dessus	CU d'information
Maître ROUHETTE	A Borget	CU d'information
Maître ROUHETTE	Route du Berlioz	CU d'information
Maître GAULARD	Carabin	CU d'information
Maître DEVRED	Le Janjoux	CU d'information
Maître BENAT	Vaizieux/la Plattière	CU d'information
Maître BENAT	Vaizieux /Rte St Alban Montbel	CU d'information
Maître LIONNARD	Pré Bouvent	CU d'information
Maître LIONNARD	Le Riondet	CU d'information

DP

MORIN Jacques	Allée des Cèdres	installation photovoltaïque
SULPICE Jean-Pierre	Route du Gojat	abri de jardin
CHAROUD Marie-Pierre	Chemin de Lalagne	installation photovoltaïque
LOVET-DURBET Gauthier	Route du Banchet	installation photovoltaïque
ARNAUD Gilbert	Allée des Biolles	piscine

III VOIRIE& RESEAUX

III.1 Déneigement des voiries communales : tarif horaire pour saison hivernale 2019/2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le tarif horaire du déneigement pour la saison hivernale 2019/2020.
Il rappelle, pour information, que les contrats avec les 3 prestataires qui assurent le déneigement sur le territoire ont été mis à jour fin 2015, avec modification des circuits.
Le coût horaire du déneigement avait été fixé pour l'hiver 2018/2019 à 70.51€ HT.
Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif horaire pour la saison hivernale 2019/2020.
Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

III.2 Fauchage et élagage des voiries communales : tarif horaire pour année 2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le tarif du fauchage et de l'élagage des voies communales qui seront effectués en 2020. Monsieur le Maire rappelle le tarif de l'année 2019 : 55.00 € HT/l'heure et propose de maintenir ce tarif horaire pour 2020.
Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

III.3 Tarif de l'eau – année 2021

Monsieur le Maire informe qu'il convient, dès à présent, de fixer le tarif qui sera appliqué pour la facturation de l'eau en 2021 correspondant aux relevés des consommations de février 2020 à février 2021.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a fixé pour la facturation de l'année 2020 le tarif suivant :

- Prime fixe : 70.73 €
- M³ consommé : 0.9229 €
- Location compteur : 4.00 €

Il propose d'appliquer une augmentation de 3 % sur la prime fixe et le m3 consommé et de maintenir le prix du compteur, soit :

Tarif applicable à la facturation de l'année 2021 :

- Prime fixe : 72.85 €
- M3 consommé : 0.9505 €
- Location compteur : 4.00 €

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à la majorité : Une abstention François LOPEZ

III.4 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée en 1982 avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune.
Un avenant a été transmis par le Syndicat du Thiers pour l'année 2019 dans lequel il propose la somme forfaitaire annuelle de :

- 13 455.72 € HT pour l'entretien du réseau d'eau, sur la base de 24 interventions simples et 6 interventions avec engins

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

III.5 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée en 1979 avec le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable.

Un avenant a été transmis par le Syndicat du Thiers, pour la période comprise entre le 1/10/2018 et le 30/09/2019, dans lequel il propose la somme forfaitaire de 4 421.17 € HT pour la fourniture d'eau potable, avec un tarif de 0.0988 € HT le m3 pompé en été et 0.2964 € HT le m3 pompé en hiver (0.0988 € x 3).
Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

IV DIVERS

IV.1 Adoption du plan de formation mutualisé 2019-2021 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique 73

Monsieur le Maire informe de l'obligation pour chaque employeur territorial de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel, l'intérêt de cette démarche permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires.
Un partenariat entre les centres de gestion et la délégation CNFPT a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de 50 agents un plan de formation mutualisé par territoire. L'objectif de cette démarche mutualisée consiste à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités.
Le comité technique du centre de gestion 73 a émis un avis favorable au plan de formation mutualisé de l'Avant Pays savoyard : il est donc possible pour la Commune de Novalaise d'adhérer à ce plan de formation tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu au printemps 2019 auprès des employeurs territoriaux du territoire.
Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire de l'Avant Pays Savoyard.

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

IV.2 Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion 73 (CDG 73) a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie à compter du 1er janvier 2017, avec le groupement conjoint Sofaxis/CNP assurances.
La commune de Novalaise a adhéré à ce contrat d'assurance groupe, avec signature d'une convention le 24 octobre 2017. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au CDG 73 en contrepartie de ce service.
Le Centre de Gestion 73 a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation demandées par l'assureur pour l'année 2020 en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe.
Par ailleurs, le CDG 73 a décidé de diminuer pour 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service.
Il convient de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au CDG 73 pour l'année 2020.
Monsieur le Maire propose d'approuver :

- la modification des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le CDG 73 avec le groupement Sofaxis/CNP. Le taux de cotisation passera de 5.34 % au lieu de 4.27 %.
- l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le CDG 73 : contribution annuelle de 1 % au lieu de 2.5 %

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

III.3 Recensement de la population : rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que ce recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 avec nomination de Monsieur Philippe VAN BOXSOM en tant que coordonnateur. Il convient de recruter des agents afin de recenser les 5 districts. Il propose de rémunérer les missions du coordonnateur et des 5 agents recenseurs, selon la grille indiciaire suivante :

- Agent recenseur : grade d'adjoint administratif, Indice brut 348/ indice majoré 326, sur la base de 35 heures / hebdomadaire et de leur adjoindre à chacun une indemnité de frais de déplacement de 160 €.
- Coordonnateur : grade d'adjoint administratif, Indice brut 348/indice majoré 326, sur la base de 35 heures/ hebdomadaire avec une indemnité de 160 €.

Les journées de formation, de reconnaissance des districts et de mise à jour des fichiers feront partie intégrante de la mission.

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

V INFORMATIONS

V.1 Prochain conseil municipal le 18 décembre 2019 – 20 heures

V.2 Organisation de l'édition 2020 du One2tri triathlon du lac d'Aiguebelette le 19 septembre : (Réunion du comité consultatif RNR le 10 décembre 2019)

V.3 Information sur les 9 emplacements et le nombre d'arceaux destinés aux vélos installés sur la Commune : environ 55.

V.4 Information sur la préparation du budget en février 2020

V.5 Informations EHPAD – *Un déficit de 413000€ est comblé par le département et l'ARS. Le Conseil d'Administration doit mettre en place un fonctionnement à l'équilibre. Mr le maire va essayer de renégocier avec l'OPAC ainsi que le crédit qui avait été contracté à l'époque.* / ADMR – *Le nouveau président souhaite passer la main, il faudra trouver une personne pour planifier l'activité et manager l'équipe de 20 salariés.*

V.6 Eclairage public : mise en place d'une régulation horaire, pour économie d'énergie

V.7 Installation de caméras : présence de la Sté BERTHELON le 9 décembre 2019 pour établir devis

V.8 Réorganisation des services des finances publiques dans l'APS : courriers de Madame DEGOIS et Monsieur VIAL. Information sur l'implantation d'une trésorerie dans l'A.P.S. à Pont de Beauvoisin (Savoie)

Séance levée à : 21H40

Le secrétaire de séance,

François GAUTIER

Le Maire,

Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE